

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 13 Mars 2018**

**Délibération n° 19- 2018 relative à l'affectation du résultat 2017 du budget de la fondation universitaire.**

**VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,  
VU l'article R719-201 du code de l'éducation,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.**

Considérant que le quorum physique est constaté.

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat déficitaire en réserve à hauteur de 24 575, 25€.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	27	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

*Guillaume GELLE*  
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018